
Présidence : Kirghizstan**670ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM**1. Date : Mercredi 18 janvier 2012

Ouverture : 11 h 05

Clôture : 12 h 55

2. Présidente : Ambassadrice L. Imanalieva3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA PRÉSIDENTENCE
DU FCS PRONONCÉE PAR S.E.
M. ZAMIR SUERKULOV, PREMIER
VICE-MINISTRE DE LA DÉFENSE DE LA
RÉPUBLIQUE KIRGHIZE

Président, Premier Vice-Ministre de la défense du Kirghizstan (FSC.DEL/4/12), Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie et Saint-Marin souscrivent à cette déclaration) (annexe 1), Turquie (annexe 2), Fédération de Russie, Kazakhstan, Biélorussie (FSC.DEL/1/12 OSCE+), Canada (annexe 3), Ukraine (FSC.DEL/2/12 OSCE+), États-Unis d'Amérique (annexe 4), Azerbaïdjan, Irlande (annexe 5), Lettonie, Arménie, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie), Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Allemagne), Coordonnateur du FCS pour le Document de Vienne 2011 (Suisse), Chef de file de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2012 (Slovaquie), Coordonnateur du

FCS pour l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Irlande), Suède

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Questions relatives à la mise en œuvre du Document de Vienne 2011 : Espagne (Annexe 6), Suède (Annexe 7), États-Unis d'Amérique (Annexe 8), Fédération de Russie, Président, Allemagne

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Annonce de la distribution du calendrier de mise en œuvre du CPC (FSC.GAL/2/12 Restr.) et du résumé annuel du CPC sur les informations échangées en 2011 concernant les MDCS (FSC.GAL/1/12 Restr.)* :
Représentant du Centre de prévention des conflits
- b) *Questions de protocole* : Suède

4. Prochaine séance :

Mercredi 25 janvier 2012 à 10 heures, Neuer Saal

670ème séance plénière

FSC Journal No 676, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne (UE) souhaite la bienvenue au Kirghizistan, nouvelle Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Nous souhaitons à la Lettonie plein succès en sa qualité de nouveau membre de la Troïka du FCS et remercions l'Italie, qui quitte la Troïka, pour les efforts qu'elle a déployés et l'engagement dont elle a fait preuve au cours de l'année écoulée.

L'UE remercie S.E. M. Zamir Suerkulov, Premier Vice-Ministre de la défense de la République kirghize, pour sa déclaration et la Présidence kirghize du FCS pour nous avoir présenté ses plans. Nous sommes d'avis qu'ils fournissent un cadre approprié pour le travail du FCS au cours du premier trimestre de 2012 sur les questions de base relevant de son mandat : maîtrise des armements, mesures de confiance et de sécurité (MDCS), armes légères et de petit calibre (ALPC) et stocks de munitions conventionnelles, Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et non-prolifération.

L'UE apprécie l'excellent travail accompli au cours du dernier trimestre de 2011 par la Présidence kazakhe du FCS et souhaiterait lui rendre un hommage particulier pour les efforts et la détermination qui lui ont été nécessaires en vue de faire en sorte que nous nous mettions d'accord sur un Document de Vienne 2011 et adoptions trois décisions du Conseil ministériel à Vilnius.

La prise de Présidence du Forum par le Kirghizistan intervient à un moment important alors que nous amorçons la mise en œuvre des décisions ministérielles adoptées à Vilnius.

La poursuite de l'actualisation et de la modernisation du Document de Vienne demeure une priorité essentielle pour l'UE et ses États membres. Nous considérons que la nouvelle impulsion que le FCS a été chargé de donner dans la Décision No 7/11 du Conseil ministériel devrait permettre d'obtenir des résultats concrets dans des domaines tels que l'abaissement des seuils à partir desquels nous sommes tenus d'informer les autres États participants de nos exercices militaires, l'offre de davantage de possibilités de mener des activités de vérification, l'élargissement de la gamme des activités militaires dont nous notifions nos partenaires, la modernisation et l'actualisation de notre échange d'informations militaires, la communication à nos partenaires d'informations sur au moins un exercice militaire effectué en deçà des seuils chaque année, le renforcement de nos mécanismes de

réduction des risques, ainsi que l'étude de moyens d'élargir la portée des MDCS. Nous devrions nous y employer en tenant pleinement compte des contraintes au niveau des ressources et avec pour objectif supplémentaire d'améliorer notre niveau global de mise en œuvre.

Madame la Présidente,

Nous attendons des orientations stratégiques et une attitude axée sur les résultats qui puissent nous permettre de mener à bien les travaux relatifs au Document de Vienne, afin de l'adapter aux réalités de la situation politique et militaire qui prévaut en Europe et dans l'espace de l'OSCE tout entier.

Nous sommes foncièrement attachés à la mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE relatif aux ALPC et accordons beaucoup d'importance à son accélération, en particulier dans le contexte de son examen attendu en 2012 et de la tâche qui nous a été confiée dans la Décision du Conseil ministériel No 6/11 adoptée à Vilnius.

Nous sommes convaincus qu'une approche multilatérale renforcée s'impose en ce qui concerne les ALPC. Dans le souci de développer la synergie entre l'OSCE et l'ONU, l'UE est favorable à un rôle actif de l'OSCE dans le cadre de la Conférence d'examen du Programme d'action de l'ONU relatif aux ALPC. En outre, l'UE et ses états membres continueront de contribuer activement aux discussions ayant trait aux négociations relatives à un traité global sur le commerce des armes et à leurs répercussions sur les questions relatives aux ALPC.

Nous attendons avec intérêt la première réunion annuelle chargée d'examiner la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité qui doit avoir lieu en 2012. Un tel examen annuel offrira une nouvelle occasion ciblée et régulière d'examiner le fonctionnement du Code dans les conditions politiques et de sécurité actuelles dans la région de l'OSCE, ainsi que d'intensifier nos discussions au sujet à la fois du contenu de l'échange d'informations et des moyens d'enrichir l'échange.

Nous soutenons les efforts déployés au niveau régional en vue de mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment au travers de l'échange d'informations, du renforcement de la coopération avec le comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1540 (2004) et le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, ainsi que de la fourniture d'une assistance pratique aux États participants, à leur demande. L'OSCE devrait s'efforcer de coopérer davantage avec les autres organisations internationales dans ce domaine et d'assurer la synergie plutôt que des chevauchements dans les activités respectives menées à l'appui de l'application intégrale de la résolution 1540.

Nous nous réjouissons à la perspective d'examiner, dans le cadre du FCS, les moyens de contribuer à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies et des résolutions connexes sur le genre et la sécurité.

L'UE est consciente du fait que la charge de travail des présidences du FCS en 2012 est considérable. Nous entendons travailler de manière constructive avec la Troïka du FCS afin de parvenir à des résultats et à des avantages tangibles.

La Croatie, pays en voie d'adhésion, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro¹ et l'Islande², pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la République de Moldavie, Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration.

Madame la Présidente,

Je vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

1 La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

2 L'Islande demeure membre de l'AELE et de l'Espace économique européen.

670ème séance plénière

FSC Journal No 676, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA TURQUIE

Madame la Présidente,

Je tiens également à souhaiter chaleureusement la bienvenue au Kirghizstan qui vient d'accéder à la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Nous accordons une grande valeur à nos relations avec le Kirghizstan à la fois sur le plan bilatéral et multilatéral et nous attachons une grande importance à notre étroite collaboration avec celui-ci dans tous les domaines. Nous sommes heureux de voir que le Kirghizstan considère lui aussi ces relations comme étant de nature stratégique, ainsi que l'a montré la visite que le Président Atambayev a effectuée en Turquie la semaine dernière après avoir assumé ses hautes fonctions. Nous pensons que ceci témoigne clairement d'une forte volonté politique mutuelle de renforcer notre collaboration grâce aux solides affinités et liens amicaux qui nous unissent.

Je souhaite également la bienvenue à la Lettonie en tant que nouveau membre de la Troïka du FCS, ainsi qu'à la Macédoine, qui assurera la présidence au cours du dernier trimestre de 2012, et leur souhaite tout le succès possible pour leur travail à venir qui s'annonce exigeant au sein du FCS.

Nous sommes heureux d'accueillir parmi nous aujourd'hui S.E.M. Zamir Suerkulov, Premier Vice-ministre de la défense de la République kirghize et le remercions de sa déclaration liminaire détaillée. Nous soutenons le programme de travail élaboré par la Présidence kirghize du FCS, qui offre un excellent cadre pour œuvrer à la réalisation de nos objectifs communs dans les domaines suivants : maîtrise des armements, non-prolifération, mesures de confiance et de sécurité, armes légères et de petit calibre et Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. Nous accordons également beaucoup d'importance au Dialogue de sécurité, qui demeure un cadre précieux pour traiter des questions de sécurité d'actualité et échanger les points de vue en la matière.

À cette occasion, je tiens à exprimer notre reconnaissance pour le travail accompli par la Présidence kazakhe l'année dernière. Trois décisions présentées par la Présidence, qui définissent les futures priorités à suivre et fixent des objectifs clairs à atteindre par le Forum en 2012, ont été adoptées par nos ministres à Vilnius. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de continuer à mettre à jour et à moderniser le Document de Vienne. L'adoption du

Document de Vienne 2011 revêt une grande importance politique. Nous devrions fonder notre travail sur le Document et mettre pleinement en œuvre ce que nous avons accompli jusqu'ici.

Ceci étant posé, il nous reste encore beaucoup à accomplir dans la perspective des tâches qui nous ont été confiées par nos ministres à Vilnius. Nous ne doutons pas que la Présidence kirghize déploiera tous les efforts nécessaires pour faire avancer le travail du FCS. Dans cet esprit, je souhaiterais indiquer que mon pays est prêt à contribuer à ces efforts de manière coopérative et constructive.

Madame la Présidente, je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance plénière de ce jour.

Merci.



670ème séance plénière

FSC Journal No 676, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

Madame la Présidente,

Le Canada s'associe à d'autres intervenants pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au Kirghizstan, nouvelle Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Le Canada souhaite également la bienvenue à la Lettonie en tant que nouveau membre de la Troïka du FCS et remercie le Kazakhstan pour l'excellent travail accompli au cours de l'automne dernier, qui s'est achevé par le Conseil ministériel de Vilnius.

Le Canada souhaite remercier l'Ambassadrice Lidia Imanalieva pour sa déclaration liminaire détaillée, ainsi que son Excellence, le Premier Vice-ministre Suerkulov pour nous avoir fait part de sa conception de la voie à suivre pour le travail du FCS. Ma délégation soutient le plan de travail proposé par la Présidence pour le premier trimestre de cette année et note que nous partageons de nombreuses priorités communes pour le travail futur de l'OSCE.

En particulier, le Canada soutient fermement la Présidence dans son engagement à suivre la mise en œuvre des résultats du Conseil ministériel de Vilnius dans les domaines suivants : « Questions intéressant le FCS » ; « Armes légères et de petit calibre et stocks de munitions conventionnelles » ; et « Rôle approprié de l'OSCE dans la facilitation de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies ». Nous soutenons également la Présidence dans son engagement à stimuler notre Dialogue de sécurité pour traiter des questions de sécurité d'actualité et en constante évolution.

Comme d'autres, nous aurions espéré aboutir à des décisions plus substantielles et ambitieuses et réaliser un travail plus approfondi de mise à jour du Document de Vienne 2011. C'était un bon début, mais c'est loin d'être suffisant dans nos efforts visant à moderniser nos régimes régionaux de maîtrise des armements conventionnels ainsi que les MDCS en la matière. Nous sommes à la fois surpris et déçus qu'un État participant ait refusé récemment une mission d'inspection en vertu du Document de Vienne 2011 et espérons que ce problème puisse être réglé et qu'il ne se répètera pas. Le Canada continuera par conséquent à accorder la priorité à la mise en œuvre intégrale du Document de Vienne 2011 et à poursuivre le travail de modernisation de celui-ci en 2012 et au-delà, en vue d'accroître

la stabilité, la transparence et la prévisibilité militaires pour tous les États participants de l'OSCE.

Le Canada se tient prêt à poursuivre les discussions concernant les échanges d'informations annuels sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et encouragerait l'OSCE à s'impliquer plus concrètement dans la fourniture d'une assistance pour la mise en application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et des résolutions connexes sur la question du genre et de la sécurité. À cet égard, le Canada prend note avec satisfaction de la décision du Conseil ministériel sur le cycle des conflits, adoptée à Vilnius, qui reconnaît le rôle important que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix, et rappelle la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ceci représente un pas en avant dans le renforcement de la boîte à outils de l'Organisation et nous devrions poursuivre sur cette base.

Madame la Présidente,

Le Canada continue de considérer le Forum pour la coopération en matière de sécurité comme une enceinte de premier plan pour promouvoir la dimension politico-militaire de la sécurité européenne et vous pourrez compter sur le soutien et la collaboration active de notre délégation dans la mise en œuvre du programme de travail proposé par la Présidence au cours de l'année à venir. Nous espérons adopter un ordre du jour substantiel pour la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2012 et nous ne doutons pas que nous parviendrons sous peu à nous accorder sur les principaux thèmes et sur l'ordre du jour.

Le Canada souhaite souligner l'importance qu'il accorde et l'intérêt qu'il attache à l'approche globale propre à l'OSCE en matière de sécurité pour notre vaste communauté euro-atlantique et eurasiatique. De fait, cette approche reste des plus pertinentes aujourd'hui, comme nous l'ont rappelé les événements survenus chez nos partenaires du « réveil arabe » d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Et le travail de notre Organisation dans le domaine de la sécurité globale, qui englobe les aspects politico-militaires, mais aussi économiques, environnementaux et humains, doit être renforcé, non pas restreint en importance, ce qui est particulièrement vrai s'agissant du lien manifeste entre droits de l'homme et sécurité. L'absence de tout résultat du Conseil ministériel de Vilnius en ce qui concerne la dimension humaine est regrettable et constitue une déception qui ne doit pas se reproduire.

Pour ces raisons, nous saluons le ferme engagement de la Présidence irlandaise de l'OSCE de parvenir à un ensemble équilibré de décisions et de résultats pour le Conseil ministériel qui aura lieu à Dublin en décembre.

Madame la Présidente, je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance plénière de ce jour.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/676

18 January 2012

Annex 4

FRENCH

Original: ENGLISH

670ème séance plénière

FSC Journal No 676, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Madame l'Ambassadrice Imanalieva,
Votre Excellence, Monsieur le Premier Vice-Ministre de la défense,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Les États-Unis se félicitent de l'accession du Kirghizistan à la Présidence de cette session d'hiver du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Nous nous réjouissons à la perspective d'avoir des discussions approfondies, ouvertes et productives sur la façon dont nous pouvons au mieux continuer de moderniser les mécanismes de maîtrise des armements ainsi que les MDCS de l'OSCE et traiter des questions qui continuent de nuire à la sécurité dans sa zone d'application.

L'année 2012 sera une année de transitions. Nous continuerons de nous entretenir avec nos partenaires et d'étudier avec eux comment donner une réelle impulsion à la modernisation du Document de Vienne afin qu'il puisse continuer d'apporter une contribution vitale au renforcement de la confiance et de la sécurité en Europe. Si nous nous félicitons vivement des résultats obtenus en 2011 sous les présidences consécutives de l'Islande, de l'Italie et du Kazakhstan, notamment la publication de la première actualisation du Document de Vienne en 12 ans, il reste beaucoup de travail plus significatif et important que nous souhaitons accomplir durant les 11 prochains mois. Plus généralement, nous espérons que 2012 sera une année au cours de laquelle les membres de l'OSCE s'emploieront à renforcer la coopération et la transparence militaire.

Les États-Unis confirment leur position, telle que mentionnée dans la déclaration interprétative faite le 7 décembre à la Réunion du Conseil ministériel de Vilnius, dans laquelle nous marquions notre préoccupation qu'« à un moment où la maîtrise des armements et les MDCS en Europe sont plus que jamais mises à l'épreuve, nous soyons incapables de nous abstraire de nos préoccupations nationales pour nous engager dans un travail qui nous profiterait à tous. »

Madame la Présidente,

Les États-Unis sont conscients des difficultés qu'il y a à convaincre les administrations intra-gouvernementales de l'intérêt de nouveaux concepts, de nouvelles idées et de nouvelles propositions. Nous n'ignorons pas les difficultés auxquelles sont confrontés nos partenaires, difficultés dont résultent trop fréquemment des retards ou une incapacité à parvenir à un consensus. Cependant, après une décennie de changements plutôt radicaux dans le paysage de sécurité européen et mondial, il semblerait que nous devrions changer nos conceptions quant à l'utilité des MDCS et de la maîtrise des armements. Si nous voulons que nos relations dans le domaine de la sécurité européenne demeurent bonnes et ne dégèrent pas en une suspicion réciproque, nous devons cesser de considérer la sécurité comme quelque chose que nous pourrions éventuellement perdre et commencer à penser à ce que nous aurions à gagner en nous adaptant, nous et nos instruments, au monde moderne.

Les États-Unis continueront de plaider en faveur d'un abaissement des seuils de notification des activités militaires. Nous sommes heureux de coparrainer une proposition constructive relative à l'abaissement de ces seuils qui est soutenue par une majorité d'États de l'OSCE. Nous soutiendrons les efforts visant à étoffer et à rationaliser les échanges d'informations, les inspections, les évaluations et l'observation afin d'améliorer à la fois l'utilisation des ressources et la transparence militaire et de consolider nos mécanismes de réduction des risques, notamment ceux à l'appui de la Décision du Conseil ministériel No 3/11 sur le cycle d'un conflit. Conformément à ces priorités, nous veillerons à ce qu'il soit procédé, au cours de la Réunion annuelle d'évaluation de la mise en œuvre, à un examen approfondi de l'ensemble des mesures du Document de Vienne qui ont été en vigueur durant toute l'année 2011. En outre, nous souhaitons revoir les aspects pratiques liés à la tenue de la réunion des chefs des centres de vérification durant l'échange d'informations de décembre et nous pencher à nouveau sur la nature et le calendrier de ces réunions. Il serait peut-être plus judicieux qu'elles se tiennent en marge de la RAEA.

Nous nous réjouissons également à la perspective de contribuer au premier débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. Nous attendons avec intérêt la poursuite de l'élaboration du Plan d'action de l'OSCE relatif aux armes légères et de petit calibre, ainsi que la session d'experts. Et nous attendons aussi avec intérêt un débat dynamique et constructif sur le renforcement de l'ordre du jour de l'OSCE en matière de non-prolifération, en particulier en ce qui concerne la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies et les Principes régissant la non-prolifération.

Et, dernier point mais ce n'est en aucun cas le moindre, nous nous réjouissons à la perspective d'engager les États participants dans un examen approfondi de la mise en œuvre de la résolution 1325 et des résolutions connexes du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité dans la dimension politico-militaire.

Madame la Présidente,

Merci encore pour la vision présentée par le Kirghizistan pour cette session d'hiver du FCS. Nous tenons à remercier une fois de plus nos prédécesseurs en 2011 pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de faire de 2012 une année mémorable pour le FCS. Nous avons

fait du très bon travail, mais les défis les plus difficiles sont encore devant nous. Relevons ces défis ensemble dans un esprit positif et constructif qui contribuera à améliorer la sécurité en Europe pour chacun d'entre nous. Nous souhaitons au Kirghizistan plein succès durant sa Présidence.

Je demande que ces observations soient annexées au journal de ce jour.

Merci, Madame la Présidente.

670ème séance plénière

FSC Journal No 676, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'IRLANDE

Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la parole.

J'appuie sans réserve les observations formulées par la délégation du Danemark au nom de l'Union européenne. Je souhaiterais ajouter certaines observations en ma qualité de Président du Conseil permanent ainsi qu'en ma capacité nationale. Je tiens aussi à vous féliciter, vous et votre délégation, à l'occasion de votre prise de présidence du FCS et de vous souhaiter plein succès dans vos entreprises au cours des quatre prochains mois. Ma délégation se réjouit à la perspective de coopérer étroitement avec vous et vos successeurs en 2012, la Lettonie et l'ex-République yougoslave de Macédoine. Je voudrais également saisir cette occasion de remercier une fois de plus les présidences en 2011 – le Kazakhstan, l'Italie et l'Islande – et les féliciter de ce qui a été une année très productive pour le FCS.

Je remercie particulièrement le Premier Vice-Ministre, M. Suerkulov, pour sa déclaration liminaire. L'année 2012 apporte de nouveaux défis et le programme de travail que vous avez élaboré en est le reflet. L'adoption du Document de Vienne 2011 a représenté une étape importante pour l'Organisation mais, comme nous le savons tous, il reste beaucoup à faire. La Présidence en exercice irlandaise soutient sans réserve les efforts visant à progresser dans l'actualisation et la modernisation du Document de Vienne en tant qu'instrument pour assurer la stabilité, la prévisibilité et la transparence militaires dans l'espace de l'OSCE tout entier.

Le programme de travail de la Présidence du FCS englobe également des projets importants dans les domaines des armes légères et de petit calibre, des stocks de munitions conventionnelles, du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, de la non-prolifération, ainsi que du genre et de la sécurité. Toutes ces priorités sont aussi celles de la Présidence de l'OSCE et j'encourage les délégations à continuer les progrès accomplis dans le passé.

Les dialogues de sécurité demeurent un important catalyseur pour générer le débat, émettre des idées et évaluer des programmes dans des domaines qui relèvent du FCS. Je ne doute pas que nous aurons un intéressant programme de dialogues durant l'année 2012.

Madame la Présidente, je souhaiterais appeler l'attention du FCS sur un document diffusé par la Présidence en exercice la semaine dernière et intitulé « From Astana to Dublin: Towards a Security Community – Building Blocks for 2012 » (CIO.GAL/3/12). Comme indiqué dans ce document, notre intention est que les États participants fassent le point de ce que l'Organisation a accompli dans le cadre du processus d'édification d'une communauté de sécurité, comme décidé à Astana. Nous comptons utiliser la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité pour inviter les États participants à réfléchir à notre position en matière de mesures de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité et nous encouragerons les délégations à saisir cette occasion de se reconcentrer sur le rôle du FCS dans la communauté de sécurité.

Madame la Présidente, je voudrais saisir cette occasion d'informer le Forum pour la coopération en matière de sécurité du lancement, le 25 novembre dernier, du Plan d'action national de l'Irlande relatif à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

Ce Plan indique comment l'Irlande s'emploiera à promouvoir les objectifs de la résolution 1325, qui préconise une augmentation de la participation des femmes dans les processus de paix, la protection des femmes et des filles dans les conflits armés, ainsi que la reconnaissance du lien entre les conflits et la violence fondée sur le sexe. Ce Plan a été établi à la suite de consultations approfondies avec des groupes de femmes, des départements gouvernementaux et les milieux universitaires.

Le Plan d'action national engage l'Irlande à faire usage de sa position en tant que Présidence en exercice de l'OSCE en 2012 pour promouvoir la mise en oeuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment en recommandant aux États participants d'élaborer leurs propres plans d'action nationaux relatifs à cette résolution. Cela complète, il nous semble, l'importante Décision No 7/11 du Conseil ministériel de 2011 sur les questions intéressant le FCS, dans laquelle nos ministres l'ont chargé de ce qui suit :

« examiner les moyens susceptibles d'aider à mettre en œuvre, dans la région de l'OSCE, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies et les résolutions connexes sur la question du genre et de la sécurité ; »

Dans cet esprit, la délégation irlandaise a été très heureuse d'avoir pu accéder à votre demande, Madame la Présidente, que le lieutenant colonel Martin MacInerney exerce les fonctions de Coordonnateur de la Présidence pour la résolution 1325. Cette nomination a, bien entendu, été annoncée par vous, Monsieur le Ministre.

Des exemplaires du Plan d'action national sont disponibles sur demande auprès de la délégation et sur le site internet du Département des affaires étrangères du commerce – www.dfat.ie.

En ma capacité nationale, Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter de nouveau d'avoir assumé la présidence du FCS et à vous assurer de mon soutien sans réserve, ainsi que de celui de ma délégation, au cours du trimestre à venir.

Je vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

670ème séance plénière

FSC Journal No 676, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Madame la Présidente,

Dans le cadre des mesures de confiance et de sécurité prévues en vertu du Document de Vienne 2011, au nom de l'Unité espagnole de vérification dépendant du Ministère de la défense, l'Espagne a demandé à la Fédération de Russie d'autoriser une visite d'évaluation sur la base des forces aériennes de Boudennovsk située sur le territoire de la Fédération de Russie (CBM/ES/12/0002/F36/O). La demande a été envoyée le 4 janvier et la visite aurait dû avoir lieu le 11 janvier.

Le 6 janvier, la Fédération de Russie a refusé cette demande en se fondant sur le paragraphe 118 du Document de Vienne, qui prévoit que chaque État participant a le droit de « ne pas accepter une visite » pour cause de force majeure, le motif invoqué étant que les procédures juridiques destinées à garantir l'application du Document de Vienne 2011 étaient en cours.

Par la suite, l'Espagne a exercé son droit d'obtenir des éclaircissements en demandant à la Fédération de Russie de préciser les points suivants (CBM/ES/12/0003/F41/O) :

- si la situation de force majeure concernait toutes les formations et unités ou uniquement celle pour laquelle une visite d'évaluation avait été demandée ;
- le nombre de jours pendant lesquels l'unité en question sera indisponible pour évaluation.

Il a également été rappelé à la Fédération de Russie que le Document de Vienne 2011 était entré en vigueur le 1er décembre de l'année dernière sans qu'aucune période de transition n'ait été prévue pour sa mise en œuvre.

Nous sommes reconnaissants à la délégation russe des informations qu'elle a communiquées hier à titre informel à notre délégation à ce sujet. Cela étant, conformément aux dispositions du paragraphe 118 du Document de Vienne, nous continuons d'espérer une réponse à la notification relative à la demande d'éclaircissements susmentionnée.

Madame la Présidente,

Comme nous le savons tous, l'entrée en vigueur du Document de Vienne 2011, le 1er décembre de l'année dernière, a permis de prendre les premières mesures importantes en vue d'une actualisation stratégique du Document de Vienne. À cet égard, l'Espagne attache une très grande importance à l'application de cet instrument politique dans le cadre des mesures de confiance et de sécurité dans l'espace de l'OSCE.

Nous espérons que la situation créée par le refus d'accepter la visite d'évaluation sera résolue le plus rapidement possible dans le but d'assurer l'application sans entrave du Document de Vienne 2011.

Madame la Présidente,

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de cette séance plénière.



670ème séance plénière

FSC Journal No 676, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUÈDE

Madame la Présidente,

Je souhaiterais appeler votre attention sur la demande de visite d'évaluation faite la semaine dernière par la Suède conformément au Document de Vienne 2011.

La demande de visite d'évaluation portant le numéro de référence CBM/SE/12/0001/F36/O a été soumise à la Fédération de Russie via le réseau INA lundi 9 janvier dernier.

Nous avons reçu une réponse de la Fédération de Russie portant le numéro de référence CBM/RU/12/0002/F37/O stipulant le rejet de notre demande pour cause de force majeure. La Fédération de Russie invoque également comme cause de rejet des procédures judiciaires inachevées dans le cadre de la mise en œuvre du Document de Vienne 2011.

La Suède déplore que sa demande de visite d'évaluation soumise conformément au Document de Vienne 2011 ait été rejetée.

Dans ce contexte, la Suède souhaiterait prier la distinguée délégation de la Fédération de Russie de lui fournir une explication plus détaillée sur le problème actuel et de lui indiquer quand elle estimera que les problèmes seront résolus.

La mise en œuvre du Document de Vienne 2011, qui constitue l'un des documents majeurs de l'OSCE, est importante pour le renforcement de la confiance et de la sécurité et la transparence militaire dans notre région. Aussi serait-il hautement regrettable d'entraver le bon fonctionnement du Document de Vienne.

La Suède espère que la situation actuelle sera réglée dans les plus brefs délais.

Merci, Madame la Présidente.



670ème séance plénière

FSC Journal No 676, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Madame la Présidente,

Les États-Unis regrettent que la session d'hiver 2012 du FCS débute d'une façon peu propice. Le refus opposé par la Fédération de Russie à une demande de visite d'évaluation en vertu du Document de Vienne présentée par l'Espagne le 6 janvier et à une demande de la Suède, le 11 janvier, en invoquant la force majeure en raison de « l'inachèvement des procédures assurant la mise en œuvre juridique du Document de Vienne 2011 » est injustifié, inacceptable et contraire à l'objet et aux buts du Document. L'acceptation de visites d'évaluation en vertu du Document de Vienne notifiées de manière appropriée est une obligation de base qui incombe à tous les États de l'OSCE.

Les dispositions du Document de Vienne 2011 relatives à la conduite de visites d'évaluation constituent une mise à jour des dispositions antérieures. La publication du Document de Vienne 2011 ne réduit en aucune manière l'obligation qu'ont tous les États participants de continuer de respecter des dispositions convenues précédemment ou toute décision DV Plus qui était adoptée avant la publication du Document de Vienne actualisé proprement dit.

Nous attendons donc avec intérêt une explication plus probante du recours à la force majeure pour justifier le refus de ces visites. Nous espérons sincèrement que l'intention n'était pas de contourner la conception communément admise au niveau international selon laquelle la force majeure s'applique à des événements d'importance majeure sur lesquels une partie n'a manifestement aucun contrôle et qu'elle n'aurait en tout état de cause pas pu éviter même en s'acquittant de bonne foi de ses obligations avec toute la diligence voulue.

Nous demandons que notre déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Madame la Présidente.